

Merci de vérifier par vous-même que toutes les pièces sont jointes

Veillez à remplir correctement le dossier d'inscription et fournir toutes les pièces justificatives nécessaires pour que votre dossier soit traité dans les meilleurs délais. En cas de changement en cours d'année, de situation sociale, d'état-civil, d'adresse ou de numéro de téléphone :
« N'oubliez pas d'en informer la direction des études et de la vie étudiante ».

Pièces à fournir pour une PREMIERE INSCRIPTION (originaux et photocopies)

- Photocopie de la carte nationale d'identité française ou du passeport ou du titre de séjour
- 1 photo d'identité (format 2,5 x 3,5) **OBLIGATOIRE POUR LES NOUVEAUX ETUDIANTS**
- Pour un étudiant mineur**, compléter l'autorisation parentale par le représentant légal autorisant l'inscription à l'UNC en y joignant :
 - La copie de la pièce d'identité de l'autorité parentale
 - La copie du livret de famille
- Photocopie du **relevé de notes officiel du baccalauréat** (mentionnant le n° INE ou BEA), ou titre équivalent ou copie d'écran PUBLINET
- Fournir la photocopie du dernier **diplôme** ou du **titre équivalent** donnant accès au niveau d'études demandé, ou à défaut, une attestation de réussite officielle.
Fournir la **traduction en français** pour les diplômes étrangers, et attestations de réussite.
- Pour la **reconnaissance des diplômes étrangers**, seul l'ENIC-NARIC est habilité à délivrer les attestations de diplômes obtenus dans un pays étranger. Vous devez effectuer vos démarches à partir du lien suivant : <http://www.ciep.fr/enic-naric-france/>
 - Nous présenter le justificatif de la demande faite en ligne
- Photocopie du certificat de participation à la **Journée Défense et Citoyenneté (JDC)** ou de l'**attestation de recensement** si la journée n'est pas encore effectuée
- Si vous êtes boursier(e), fournir :
 - la photocopie de la **notification d'attribution de bourse**
 - la photocopie de l'**attestation de garantie** de la Province de résidence de vos parents pour la prise en charge des couvertures sociales ou de l'**Aide médicale**
- Si vous êtes également inscrit dans un autre établissement que l'UNC (inscription cumulative) : nous fournir votre certificat de scolarité
- Un moyen de paiement par **Carte Bancaire, chèque bancaire ou postal** à l'ordre de l'**agent comptable de l'UNC** ou **en numéraire** couvrant les frais d'inscription dont le montant vous sera indiqué au moment de votre inscription administrative

Pièces à fournir pour une REINSCRIPTION (originaux et photocopies)

- Photocopie** de la carte nationale d'identité française ou du passeport ou du titre de séjour
- Carte'Sup 2022-2023 à présenter **obligatoirement**
- Pour un étudiant mineur**, l'autorisation parentale à compléter par le représentant légal autorisant l'inscription à l'UNC en y joignant :
 - La copie de la pièce d'identité de l'autorité parentale
 - La copie du livret de famille
- Si vous êtes **boursier(e)**, fournir :
 - la photocopie de la **notification d'attribution de bourse**
 - la photocopie de l'**attestation de garantie** délivrée par la Province de résidence de vos parents pour la prise en charge des couvertures sociales ou de l'**Aide médicale**
- Si vous êtes également inscrit dans un autre établissement que l'UNC (inscription cumulative) : nous fournir votre certificat de scolarité
- Un moyen de paiement par **Carte Bancaire, chèque bancaire ou postal** à l'ordre de l'**agent comptable de l'UNC** ou **en numéraire** couvrant les frais d'inscription dont le montant vous sera indiqué au moment de votre inscription administrative

Documents relatifs aux couvertures sociales à fournir

- pour les étudiants de moins de 21 ans**
 - 1 photocopie **obligatoire** des cartes CAFAT de vos parents sur lesquelles figurent vos noms et prénoms
- pour les étudiants âgés de 21 ans au 31 janvier de l'année N et moins de 28 ans**
 - Renseigner les formulaires d'adhésion CAFAT à *transmettre au service de la CAFAT accompagné de l'attestation de couverture social (faire signer par la cafat lors du dépôt du formulaire et nous le retourner à l'inscription administrative)*
- pour les étudiants âgés de 28 ans et plus (se rapprocher de la Cafat)**